

Namur

Reuil

OBJET:

Désignation de la
Rue principale du
nom de "Hortau"
Hortou.

Nombre de Conseillers	
en exercice	<u>10</u>
Nombre de présents...	<u>6</u>
Nombre de votants....	<u>6</u>

Le Maire d Namur le Poutart -
certifie que la convocation du Conseil
Municipal et le compte-rendu de la
présente délibération ont été affichés
à la Mairie, conformément aux art. 48
et 56 de la loi du 5 Avril 1884.

Le Maire,

E. Selver

MAIRIE d Namur le Poutart

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An mil neuf cent vingt, le vingt deux décembre
à 17 heures 1/2, le Conseil municipal d Namur le Poutart
légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de M. E. Selver (Maire)

Conformément à l'art. 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Étaient présents : MM. Tous les membres du Conseil
municipal.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. Méaut

M. Barbin Henri a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le conseil municipal, réuni en session
ordinaire le 22 décembre 1920 sous la présidence
de Monsieur le Maire, expose les affaires municipales.
Monsieur le Maire rappelle au conseil
que les Marquises d'Anser, Le Poutart,
Madame et Mademoiselle Hortou, non
contentes d'avoir envoyé aux enfants du
village de magnifiques effets chauds de
dessous pour l'hiver, lesquels ont été distribués
à leurs destinataires, viennent de lui faire
parvenir une somme de 1500 fr. destinés en
partie pour l'acquisition de vêtements pour
les personnes âgées.

Il propose au conseil d'envoyer aux

Bienfaiteurs d'Anis une adresse de remerciements,
proposition qui est adoptée à l'unanimité.

Le conseil décide en outre d'exprimer,
à l'occasion, du nouvel an, les vœux et
souhaits qui il forme pour le bonheur et la
prospérité des Bienfaiteurs de la Commune, et
les sentiments d'admiration de reconnaissance
vovés par la France à sa grande amie
d'Océ. Mer.

Monsieur Gadot propose au Conseil de
donner à la principale rue du Village
le nom de Howard Houston, en commémoration
de la mort glorieuse de ce noble Américain.

Des plaques de fonte seraient placées aux
deux extrémités de cette rue et les dépenses de
celles-ci seraient imputées aux dépenses
supplémentaires du Châtillon additionnel.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité
et le Conseil prie Monsieur le Maire de
demander à la Préfecture l'autorisation
nécessaire. Le Conseil décide en outre que
copie de la délibération soit envoyée à
Monsieur et Madame Houston.

Fait et délibéré à Anis, le 10 Janvier
le vingt-deux décembre mil neuf cent vingt

Le Maire

[Signature]

Vassal	Gilbert	1913.
Legros	Roger	1910
Dubois	Juliette	1908
Dubois	Lucien	1910
Dubois	Gaston	1912
Dubois	Madeleine	1918
Menier	Marcelle	1906
Menier	Marthe	1910
Menier	Paulette	1918
Colas	Pierre	1906
Feri	André	1913
Vapissier	Edmond	1914
Vapissier	Paul	1916
Rock	Jeanne	1907
Sauvry	Simone	1917
Nicolas	André	1908
Philippe	Simé	1917
Philippe		
Mondet	René	1909
Calvet	Jes	1919
Barbier	Jabrielle	1907
Molinet	Yvonne	1916
Molinet	Helène	1918
Klein	Paul	1913
Klein	Roger	1915
Klein	Paulette	1917
Mondet	Germaine	1906
Mondet	Marcel	1908
Mondet	Yvonne	1910
Sauvbeau	Luile	1918
Baudet	Yvonne	1910

Baudet	Lucien	1913
Baudet	Paulette	1916
Labryere	René	1906
Labryere	Gaston	1908
Labryere	René	1909
Labryere	Georges	1912
Labryere	Loire	1919
Saurain	Yvonne	1916
Labryere	Olga	1906
Gaie	Jean	1908
Derain	Genevieve	1906
Bloulet	Julien	1917
Saurain	Marcel	1918
Kahatte	Andrie	1910
Kahatte	Pierre	1918
Chibodeau	Georges	1917
Gury	René	1908
Gury	Genevieve	1912
Gury	Fernande	1917
Mercier	Leonie	1907
Mercier	Piretto	1910
Mondet	Elvone	1908
Fuchs	Collette	1917
Mercier	Louis	1908
Bertilleux	Paul	1908
Gaine	Paul	1910
Selin	Andri	1918